



Madame Annie Genevard
**Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire**
78 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 15 décembre 2025

Objet : contribution des filières de l'agriculture Biologique au Grand réveil alimentaire

Contact : Claire Dimier-Vallet – 07 77 69 51 29 – clairedimiervallet@natexbio.com

Madame la Ministre,

Vous avez lancé la semaine dernière le « **Grand Réveil alimentaire** » dans le cadre des **conférences sur la souveraineté alimentaire**, une initiative dont nous saluons l'ambition. Elle affirme la volonté de soutenir et d'encourager les filières agricoles et agroalimentaires, et de rassembler producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs autour d'un projet commun. La Maison de la Bio incarne ce triptyque et partage votre appel à une mobilisation large des citoyens au service d'une alimentation plus juste et plus résiliente.

Ce lancement intervient dans un moment singulier. **Pour la première fois depuis près d'un demi-siècle, la France découvre une vulnérabilité que l'on pensait durablement effacée : notre balance agricole pourrait devenir déficitaire.** Un excédent de dix milliards d'euros s'est progressivement érodé, tandis que le pays importe désormais la moitié des fruits, légumes et volailles qu'il consomme, ainsi que 60 % de la viande ovine et un quart du bœuf. Cette dépendance, exacerbée par l'usage d'engrais azotés originaires de pays tiers, de pesticides chimiques de synthèses, de tourteaux de soja venus d'Amérique, fragilise notre souveraineté productive et affaiblit l'ensemble du système alimentaire.

Ce constat rend indispensable un cadre stratégique solide. C'est précisément à ce moment que la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) trouve sa place. Présentée comme l'un des piliers de l'action publique, évoquée lors de votre prise de parole à Rungis, elle offre la cohérence interministérielle nécessaire pour guider les Conférences de la souveraineté alimentaire et articuler les politiques agricoles, sanitaires et climatiques. Sa publication est attendue ; elle conditionne la lisibilité de la trajectoire que vous souhaitez engager.

Dans ce paysage, l'agriculture biologique joue un rôle structurant. Elle limite la dépendance aux intrants importés puisque ses pratiques reposent sur l'autonomie, l'absence d'engrais chimiques de synthèse et les rotations. Elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, restaure la biodiversité fonctionnelle indispensable à la production et préserve durablement les sols et la ressource en eau, comme l'ont montré les travaux de l'ITAB sur les externalités.



La bio constitue également un levier solide de souveraineté économique. 71 % des produits bio consommés en France sont d'origine française, et cette part atteint 84 % pour les produits dits substituables, c'est-à-dire ceux qui peuvent être cultivés sur notre territoire. Cette autonomie dépasse nettement les moyennes nationales observées en alimentation conventionnelle. Certaines filières illustrent particulièrement cette performance : 86 % des légumes bio consommés en France sont d'origine France, et la volaille bio est française à 99 %.

La filière biologique s'appuie par ailleurs sur un tissu d'entreprises et de producteurs, structuré depuis des années autour de coopérations durables, construites notamment dans le cadre du Fonds Avenir Bio, et son ancrage territorial renforce la résilience de nos filières.

Ces atouts mériteraient d'être pleinement intégrés aux travaux en cours. Nous pensons que l'Agriculture Biologique dispose d'une expertise solide sur la manière de renforcer la souveraineté alimentaire, d'améliorer la résilience des exploitations, de répondre aux attentes des citoyens et d'accompagner la restauration collective dans l'esprit d'Egalim. La dynamique de mobilisation promue auprès des consommateurs à travers la campagne « **C'est bio la France** » témoigne de notre capacité à contribuer au mouvement que vous souhaitez impulser. C'est pourquoi nous regrettons que nos organisations transversales nationales ne soient pas associées aux travaux qui ont, nous le comprenons, déjà démarré de manière sectorielle.

Enfin, la projection à horizon 2035 appelle une clarification. Les objectifs français et européens de développement de l'agriculture bio existent : la loi d'orientation agricole fixe 21 % de surfaces en agriculture biologique en 2030, et l'Union européenne vise 25 % à la même échéance. Comment imaginer construire une vision à dix ans sans associer pleinement celles et ceux qui devraient représenter en 2035 au moins un quart des surfaces agricoles françaises ? Sans opposer les modèles, encore moins alimenter une division entre agriculture et environnement, nous demandons simplement que le rôle, spécifique et positif que la bio peut jouer dans la souveraineté alimentaire soit reconnu.

Madame la Ministre, la filière biologique est prête à contribuer, pleinement et loyalement, au « Grand Réveil alimentaire ». Elle renforce l'autonomie productive du pays, soutient l'emploi local, améliore la santé publique, protège les écosystèmes et structure des filières souveraines. Elle constitue une pièce essentielle de l'infrastructure alimentaire française.

Nous vous le redisons, La Maison de la Bio fédère les principales organisations représentatives des acteurs économiques du secteur et se tient à votre disposition. **Nous serions honorés de pouvoir mettre notre expertise au service de vos travaux et de la stratégie nationale que vous souhaitez engager.**

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Pour le bureau de La Maison de la Bio
Christelle Le Hir, vice-présidente**

Signé par :

6A2D41509AF743A...